



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Entreprises : Oise

Question écrite n° 17015

Texte de la question

M Daniel Le Meur attire l'attention de M le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire sur la gravité de la situation due aux mesures prévues par la direction de Rhone-Poulenc Ribecourt (60170), qui, si elles étaient mises en oeuvre, mettraient en cause l'existence de ce site. En effet, il est prévu la fermeture d'un atelier de production au deuxième semestre 1991, car, suivant la direction : « La société Norsolor a décidé d'accélérer l'exécution du plan industriel polystyrène choc par le lancement de la construction de deux lignes de 50 000 tonnes par an, chacune sur le site de Carling Saint-Avoid, en Lorraine ». Avec pour conséquences pour Ribecourt : arrêt de l'atelier PSC qui se traduirait par une diminution des effectifs de l'ordre de 140 personnes sur 500. De plus, la fermeture de cet atelier risquerait d'entraîner la fermeture, dans un second temps, de l'atelier PSE. Le syndicat CGT a donc raison de s'inquiéter quant à la disparition du site de Ribecourt d'autant que, depuis vingt ans, il n'y a pas eu de nouvelles fabrications, mais par contre de nombreux départs. Il lui demande quelles mesures il compte prendre afin d'assurer l'avenir du site de Ribecourt en renforçant les activités existantes, la création et le développement d'activités nouvelles.

Texte de la réponse

Reponse. - La société Norsolor exploite actuellement sur trois sites distincts des ateliers de production de styrène et de polystyrène. Dans un souci d'efficacité, elle a jugé nécessaire de concentrer la production de polystyrène sur le site de Carling - Saint-Avoid, en Moselle, à proximité des fabrications de benzène et de styrène. Une nouvelle unité de polystyrène compact de grande dimension sera mise en service à Carling en 1991 et, à ce moment, devrait être arrêté l'atelier de production de polystyrène de Ribecourt. Les dirigeants de la société Norsolor estiment que cette opération devrait améliorer la compétitivité de l'activité en cause et consolider la place européenne de la société pour la production de polystyrène compact et choc. En ce qui concerne les activités spécifiques de Rhone-Poulenc, les investissements engagés de productivité et d'extension renforceront les fabrications de latex et de carbonates. Les sociétés chimiques responsables du site devront, le moment venu, élaborer et mettre en oeuvre un plan social pour les salariés de Ribecourt touchés par cette suppression d'activité.

Données clés

Auteur : [M. Le Meur Daniel](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17015

Rubrique : Chimie

Ministère interrogé : industrie et aménagement du territoire

Ministère attributaire : industrie et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 septembre 1989, page 3890